

REGLEMENT INTERIEUR 2011-2012 du HAND-BALL de SALLANCHES

Siège : Hôtel Beauséjour - avenue de la Gare - 74700 SALLANCHES

E-mail : 1074015@handball-france.eu - Internet : www.handballsallanches.info

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance que toute adhésion au club du HBC SALLANCHES implique les obligations suivantes :

- 1) Toute licence est sujette au versement d'une cotisation définie par le bureau et présentée lors de l'assemblée générale du club:

Loisir	Dirigeant	Séniors	1994/1995	1996 à 2002	2003 à 2005
90 €	GRATUIT	160 €	120 €	106 €	90 €

Note: cette année, dans ce prix est inclus la fourniture d'un short et d'un tee-shirt club (logo) [prix catalogue: 33€]

- 2) L'assurance liée à la licence ne couvre que les garanties de base (voir au dos de la feuille d'adhésion de la FFHB), et il est possible de souscrire personnellement l'option 1 ou 2 en s'adressant directement à la compagnie MMA.
- 3) Tout licencié sénior en provenance d'un autre club devra s'acquitter d'un chèque du montant des frais de mutation (encaissable sous certaines conditions)
- 4) Tout licencié est tenu de se présenter avec une tenue correcte et propice à la pratique du handball, d'être ponctuel, de respecter les locaux et matériels mis à sa disposition, d'être sobre, de ne tenir aucun propos antisportif, raciste ou impoli.
- 5) Tout licencié doit se comporter de manière irréprochable, tant sur le terrain que dans les tribunes ou dans l'enceinte d'un gymnase, quand il représente le club. Le bureau du club se réserve le droit de retirer la licence d'un joueur pour mauvais comportement.
- 6) Tout dirigeant ou coach d'une équipe du club est responsable du matériel qui lui sera confié (maillots, ballons,...), mais également du comportement de son équipe, du respect des formalités et sera ainsi tenu responsable de toute amende le cas échéant.
- 7) Lorsqu'un licencié est sanctionné avec passage en commission de discipline (ligue/département), il devra acquitter le montant de l'amende et des frais s'y rattachant avant de pouvoir rejouer. Tout cas sera étudié par le bureau du club.

PARENT(S) de licencié(e) mineur(e) :

- 8) J'autorise * Je n'autorise pas * mon enfant à quitter le gymnase seul.
J'autorise * Je n'autorise pas * une tierce personne - entraîneur(se), parent d'autre joueur(se) - à transporter mon
- 9) Je reconnais avoir été informé que le club, afin de proposer des tarifs de licence les plus bas possible, demande une participation plus ou moins importante de chaque membre du club et/ou de ses parents, à savoir, dans la mesure du possible :
- une aide au transport lors des déplacements de l'équipe de mon enfant
 - une participation à l'accueil des équipes visiteuses (goûter ou boisson)
 - le choix de faire don au club - en partie ou dans la totalité - des frais de transport occasionnés lors des déplacements (voir détail avec un membre du bureau ou avec le responsable de l'équipe)
- 10) La mairie demande à ce que les enfants n'entrent dans les gymnases QUE quelques minutes avant leur séance d'entraînement (5-10 ou 15 maxi) pour des raisons de sécurité
- 11) Le HBC SALLANCHES possède un site internet sur lequel des photos peuvent être mises en ligne. A ce titre,
J'autorise * Je n'autorise pas * le HBC SALLANCHES à utiliser ma photo et/ou celle de mon enfant

Fait à SALLANCHES, le
Signature précédée de la mention "Lu et Approuvé"

Pour les mineurs, signature obligatoire des parents et du licencié

* Rayer la mention inutile